



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-157**

Séance publique du

20 mai 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220520- lmc1212898-DE-1-1
Date de signature : 24/05/2022
Date de réception : mardi 24 mai 2022
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : DÉNOMINATION DE LA PLACE DITE 'ENTRÉE NORD' A BEISSON

Le 20 mai 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13/05/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Joëlle CANUET à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Rémi CAPEAU à Madame Françoise COURANJOU, Madame Brigitte DEVESA à Madame Dominique AUGÉY, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Dominique AUGÉY, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Anne-Laurence PETEL à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Madame Solène TRIVIDIC à Monsieur Laurent DILLINGER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Madame Kayane BIANCO

Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Politique de la Ville

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MAI 2022

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORTEUR : Monsieur Eric CHEVALIER

CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Solène TRIVIDIC

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : DÉNOMINATION DE LA PLACE DITE 'ENTRÉE NORD' A BEISSON
- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du renouvellement urbain du quartier de Beisson, la Ville d'Aix-en-Provence a organisé un événement collectif et citoyen pour impliquer les habitants - adultes et enfants - en leur proposant, par l'organisation d'un vote, de choisir le nom de la place créée à l'intersection des voies Raymond Poincaré, René Coty et Albert Lebrun suite à la démolition en 2017 des entrées 57, 58 et 59 par 13 Habitat (cf plan joint).

Plus globalement, c'est l'éveil de la conscience citoyenne des plus jeunes et l'implication des habitants, dans l'amélioration de leur quartier, qui sont visés.

Dans l'objectif d'améliorer la représentation des femmes dans l'espace public, la Ville, aux côtés des écoles primaires des Lauves et Jules Isaac, du Centre Socio-Culturel Aix-Nord et du collège Saint-Eutrope, s'est mobilisée sur le thème : « **femmes politiques, intellectuelles, résistantes, artistes, sportives ou militantes** ».

Le scrutin, pour choisir le nom de cette place, a été organisé du 2 au 6 mai 2022 au Centre Social Aix Nord.

Son inauguration officielle aura lieu, quant à elle, le samedi 4 juin 2022, lors de la Fête de quartier organisé par le Centre Social Aix Nord.

Les noms qui ont été proposés par les enfants et les habitants du quartier, lors des séances de travail organisées début 2022 par les établissements scolaires et le CSC Aix Nord et Dunes, étaient :

1. JOSEPHINE BAKER (1906 – 1975)

Chanteuse, danseuse, artiste d'origine américaine venue en France se produire dans les années 1920. Elle s'y installe définitivement et acquiert, en 1937, la nationalité française. Pendant la Seconde Guerre mondiale, elle est résistante et agent du contre-espionnage auprès des Alliés. Un engagement qui lui vaudra d'être décorée, en 1961, de la médaille de la Légion d'Honneur. A la fin des années 1940, elle retourne aux États-Unis pour tenter une carrière mais, victime de ségrégation raciale, elle doit y renoncer. A partir de 1963, elle participe au mouvement des droits civiques. Joséphine Baker est aussi l'incarnation de la fraternité avec sa tribu, comme elle l'appelait "arc en ciel" : 12 enfants, adoptés aux quatre coins du monde.

A l'automne 2021, de par son parcours exceptionnel, elle est la première femme noire à faire son entrée au Panthéon, à Paris.

Les élèves ont sélectionnée Joséphine Baker pour ses paroles : « Tous les hommes n'ont pas la même couleur, le même langage ni les mêmes mœurs mais ils ont le même cœur, le même sang, le même besoin d'amour. » Pour eux, elle est un symbole d'intégration, une grande patriote et un défenseur des droits et de la fraternité humaine.

2. ROSA BONHEUR (1822-1899)

Artiste peintre et sculptrice française, hors norme et inspirante. Elle est connue comme une icône de l'émancipation des femmes.

En dépit de la marginalisation des femmes dans l'art, au nom de préjugés misogynes, Rosa Bonheur abandonne son travail de couturière pour se consacrer entièrement à la peinture et au dessin. Elle place le monde vivant au cœur de son travail et de son existence. Elle s'engage pour la reconnaissance des animaux dans leur singularité. Par sa grande maîtrise technique, elle restitue à la fois l'anatomie et la psychologie animales, traduites dans des tableaux exposés durant plusieurs Expositions Universelles. En 1865, elle est la première femme promue Officier de la Légion d'honneur.

Non conformiste, Rosa Bonheur refuse de se marier, porte les cheveux courts, fume le cigare et monte à cheval, non en amazone, mais comme un homme. Transgressant les codes alors convenus de la féminité, elle vivra avec son amie d'enfance Nathalie Micas, jusqu'à la mort de celle-ci. Un exemple de couple d'artistes, femmes décomplexées et libres.

Les élèves ont sélectionné Rosa Bonheur car « voter pour Marie-Rosalie dite Rosa Bonheur, c'est voter pour associer les vertus artistiques de courage aux droits des femmes ».

3. ROSA PARKS (1923 – 2005)

Femme noire américaine emblématique engagée dans la lutte pour l'égalité des droits civiques entre blancs et noirs.

En 1955, dans une Amérique déchirée par la ségrégation raciale, Rosa Parks refuse de céder sa place à un passager blanc dans un bus de Montgomery (Alabama). Arrêtée par la police et condamnée à une amende, elle fait appel de son jugement et devient l'égérie d'un mouvement national de défense des droits civiques. En 1956, sous la pression des militants des droits civiques, la Cour suprême annule la ségrégation dans les bus.

A propos de cet acte de désobéissance civique, Rosa Parks déclare : « On dit toujours que je n'ai pas cédé mon siège parce que j'étais fatiguée, mais ce n'est pas vrai. Je n'étais pas fatiguée physiquement, pas plus en tout cas qu'après une journée de travail habituelle. Je

n'étais pas vieille [...]. J'avais 42 ans. Non, je n'étais fatiguée que d'une chose : j'étais fatiguée de céder. »

Les élèves ont sélectionné Rosa Parks parce qu'elle représente l'égalité des droits civiques, quelles que soient la race, la religion, la couleur de peau et que Beisson est un quartier où plusieurs nationalités et cultures vivent ensemble et représentent cette égalité.

4. SIMONE VEIL (1927 – 2017)

Femme française, grande figure de la vie politique et ministre de la santé ayant porté la loi sur l'interruption volontaire de grossesse en 1974.

Simone Veil est arrêtée en 1944 par la Gestapo, avec d'autres membres de sa famille. Envoyée au camp de Drancy, elle est déportée avec ses proches au camp de concentration Auschwitz-Birkenau. La nuit même, un numéro indélébile est tatoué sur son bras : le 78651. Elle fera graver ce numéro sur son épée d'académicienne. Après la guerre, elle reprend ses études pour poursuivre de hautes fonctions dans l'Administration et la vie politique. En 1974, elle est nommée ministre de la santé. De 1979 à 1982, elle est la première femme Présidente du Parlement Européen, élue au suffrage universel. En 2010 elle entre à la prestigieuse Académie Française.

Elle est la 5ème femme à entrer au Panthéon.

Les élèves ont sélectionné Simone Veil parce que « voter pour Simone Veil, c'est voter pour les valeurs républicaines, les valeurs morales et défendre les droits des femmes. Elle a montré que l'on pouvait se redresser face au malheur et faire de grandes choses. Elle est un symbole de la lutte contre la discrimination des femmes en France ».

Le 06 mai dernier, à l'issue d'un dépouillement de 303 votants au total dont 144 enfants et 159 habitants, la personnalité retenue était JOSEPHINE BAKER avec 114 voix.

Pour votre information, Rosa BONHEUR a réuni 37 votes, Rosa PARKS 95, Simone VEIL 56 et un vote nul.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **ADOPTER** la dénomination suivante « place **JOSEPHINE BAKER** » conformément au plan joint.

Présents et représentés : 52
Présents : 33
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 52
Pour : 52
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

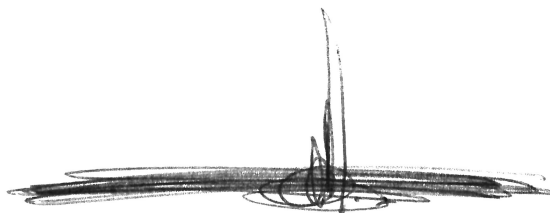
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 24 mai 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



Rue Lebrun

Av. Poincaré

Av. Poincaré

Rue Coty